

Protocole sanitaire de l'Association (COVID 19)

Quelles précautions sanitaires ?

- Il convient d'appliquer les gestes barrières ;
- En arrivant dans la salle, les élèves doivent aller se laver les mains ou se mettre du gel hydroalcoolique ;
- Le port du masque est obligatoire pour l'arrivée des élèves et des accompagnants dans les salles où se déroulent la Capoeira ;
- Les accompagnants ne restent pas pendant le cours, sauf pour les enfants de moins de 7 ans (s'ils le souhaitent) ;
- Le port du masque sont obligatoires lorsque l'on est dans la salle sans pratiquer l'activité sportive ;
- Lors de la pratique de la capoeira, il convient de respecter un espace d'au moins 1m entre chaque participant ;
- Chaque élève apporte sa bouteille d'eau et ne pourra pas aller chercher de l'eau au sanitaire ;
- Si lors du cours, du matériel sportif est utilisé, il sera nettoyé et désinfecté après chaque utilisation

Pour en savoir plus

- Déconfinement 3 : les mesures pour le sport du 22 juin au 11 juillet 2020
Ministère chargé des sports
- Guides de reprise des activités sportives
Ministère chargé des sports

Site : service-public.fr